

CALENDRIER FEDERAL 2026

Dossier transmis par mail pour actions à :

Mesdames et Messieurs les Responsables Calendrier de Clubs Mesdames et Messieurs les Responsables Calendrier de Ligues

Et pour information à :

Mesdames et Messieurs les Présidents de Clubs Mesdames et Messieurs les Présidents de Ligues Mesdames et Messieurs les Présidents de CDV

Mesdames et Messieurs les Présidents des Commissions sportives

Mesdames et Messieurs les Présidents des Commissions Régionales d'Arbitrage Mesdames et Messieurs les Présidents de Classes

Mesdames et Messieurs les Cadres techniques

[Retrouvez toute la procédure calendrier sur l'Espace Compétition](#)

Edito 2026

Comme chaque année à cette même période, nous vous sollicitons pour élaborer le calendrier fédéral 2026. Ce calendrier constitue l'ossature de l'ensemble de nos activités sportives et doit être bâti à la lumière de nos engagements sociétal et environnemental.

L'importance de saisir le calendrier des épreuves de voile pour l'année à venir ne peut être sous-estimée. Ce calendrier n'est pas simplement une liste de dates et de lieux ; il est le socle sur lequel nous construirons notre saison, le fil conducteur qui nous permettra de proposer une offre de régates coordonnées et de qualité.

Une saison de régates bien coordonnée est essentielle pour le succès de notre sport. Afin de constituer un programme de compétition cohérent depuis les régates d'animation jusqu'aux épreuves de sélection ou internationale, le rôle des responsables calendrier de ligue, tout comme celui des représentants des classes demeure essentiel.

Une offre de régates bien harmonisée permet d'assurer un bon équilibre entre les différentes activités des clubs : l'animation sportive, la mobilisation de ses adhérents sur un programme sportif annuel avec une ou plusieurs finalités de saison et/ou l'accompagnement des performances des meilleurs sportifs du club.

Ces trois grandes familles d'activité sportive structurent la dynamique de nos clubs et constitue les bases de notre règlement du Championnat de France des Clubs.

Enfin, un calendrier précoce et bien communiqué est un outil précieux pour attirer de nouveaux talents et encourager la participation des jeunes régatiers. En leur donnant une vision claire des opportunités qui s'offrent à eux, nous les motivons à s'engager et à se préparer pour les défis à venir. Cela est essentiel pour assurer l'avenir de la voile et pour maintenir notre sport dynamique et compétitif.

En conclusion, saisir le calendrier 2026 des épreuves de voile est une étape cruciale pour construire une saison réussie. Cela permet également aux arbitres de planifier leur action, de se préparer et de coordonner leurs efforts pour offrir des régates de grande qualité.

Nous tenons à remercier particulièrement tous les représentants de club, de classe, de CDV ou de Ligue qui sont investis dans ce processus d'élaboration, au bénéfice de la pratique du plus grand nombre.

Nathalie PEBEREL

Vice-Présidente des Pratiques Sportives
En charge de la Voile Légère & Glisse

Christophe SCHENFEIGEL

Vice-Président des Pratiques Sportives
En charge de l'Habitable

Quelques rappels avant que chacun ne procède à l'inscription des régates qu'il souhaite voir figurer au calendrier :

- Les championnats de France, épreuves internationales disputées sur notre territoire, et grands rendez-vous classiques, représentent autant de dates qu'il convient de protéger. Ne pénalisez pas les coureurs : n'oubliez pas que seules les épreuves inscrites au calendrier permettent d'alimenter la base nécessaire à l'établissement des classements nationaux.
- N'hésitez pas à inscrire plusieurs dates pour les épreuves nécessitant des conditions météorologiques particulières, rendant leur tenue aléatoire : il est plus simple d'annuler une importation de résultats attendue auprès du service classements, que d'ajouter une épreuve à un calendrier déjà validé.
- En tout état de cause, et afin de garder toute la souplesse nécessaire face aux aléas climatiques, une mise à jour au cas par cas reste possible pour les compétitions régionales, permettant de garantir une information fiable et disponible pour tous.
- Bien penser aux classes et séries qui seront présentes potentiellement car en rajouter reste une procédure exceptionnelle en amont de la régate, notamment si la régate a déjà été importée dans SCORE.

Sommaire

EDITO 2026	3
PREAMBULE	7
I. PRESENTATION	8
1. CONTACT	8
2. PARUTION	8
II. LE RESPONSABLE CALENDRIER DE LIGUE – RCL	8
1. DESIGNATION	8
2. IDENTIFICATION	8
3. COORDINATION AVEC LE NIVEAU NATIONAL	8
4. ORGANISATION DU CALENDRIER	8
5. RESULTATS	9
6. MEDiateUR	9
7. UNIQUE INTERLOCUTEUR	9
III. LE RESPONSABLE CALENDRIER DU CLUB – RCC	9
1. DESIGNATION	9
2. ORGANISATION DU CALENDRIER	9
3. LE RCC : INTERLOCUTEUR DU RESPONSABLE CALENDRIER DE LA LIGUE	9
IV. LES OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR	9
1. PREAMBULE	9
2. OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR	10
3. CAS PARTICULIERS	10
a) Compétition à Direction de Course au Large	10
b) Procédure pour déclarer une nouvelle compétition de Course au Large au calendrier de la FFVoile ou pour modifier les dates d'une compétition de Course au Large existante	10
c) Modalités d'inscription au calendrier de la FFVoile des épreuves internationales, des Championnats d'Europe et du Monde	10
d) Compétitions organisées exclusivement hors du territoire français	10
e) Accueil d'une compétition par une ligue autre que celle du club organisateur	11
f) Convention d'organisation avec un partenaire	11
g) Compétitions dotées d'un certain montant de prix	11
h) Organismes non-membres de la FFVoile – Convention	11
i) Organisation sur Voies Navigables de France	11
j) Compétition avec médecin référent et médecin de course	12
V. SAISIE D'UNE COMPETITION AU CALENDRIER : LES POINTS CLES	12
1. GRADATION DES EPREUVES	12
a) Objectif	12
b) Les Grades "Sportifs"	12
c) L'affichage du Grade (seul déterminant du niveau sportif)	12
d) Le Grade maximum d'accès	12
e) La Gradation et les Règlements Spéciaux Offshores (RSO)	13
VI. LA PROTECTION DES COMPETITIONS ET/OU EPREUVES	14
VII. ECHEANCIER CALENDRIER FEDERAL	14
VIII. ARBITRAGE	14
IX. NORMALISATION DU CALENDRIER	16
X. DOCUMENTS DE REFERENCE	16
1. Complément d'informations :	16

XI.	CHAMPIONNATS DE TYPE CHALLENGES ET TROPHÉES	16
1.	CHAMPIONNAT DE TYPE "CHALLENGE"	16
a)	Définition	16
b)	Inscrire un challenge au calendrier	17
2.	CHAMPIONNAT DE TYPE "TROPHÉE"	17
a)	Définition	17
b)	Inscrire un trophée au calendrier	17
XII.	TRAITEMENTS DES RESULTATS	17
1.	OBLIGATION DE TRANSMETTRE LES RESULTATS	17
2.	MESSAGES D'ALERTE	18
3.	PRISE EN COMPTE DES RESULTATS DANS LES CLASSEMENTS	18
a)	Nombre minimum d'équipages	18
b)	Délais	18
c)	Epreuves déclarées	18
d)	Epreuves Intersérie/temps compensé et Classement National des Classes et des pratiques	18
4.	CONSEQUENCES DE LA NON - TRANSMISSION DE RESULTATS	18
5.	ANNULATION / INVALIDATION / SUPPRESSION	19
6.	Lisibilité sur le calendrier fédéral	19
7.	SERIES ET GROUPES DE CLASSEMENT	19
8.	"COURSE PAR EQUIPE"	19
XIII.	Séries et grades Voile légère et habitable	20

Les Classements Fédéraux de la FFVoile (Individuels et Clubs)

Les Classements Fédéraux répondent à deux objectifs phares de la Fédération Française de Voile : « Plus de Voiles sur l'eau » et « 1000 Clubs en bonne santé ». Ils sont donc plus incitatifs à l'augmentation de la participation des licenciés sur les compétitions et encouragent les clubs à se développer autour d'une forte animation sportive sur leur territoire. Jouer le jeu des classements fédéraux doit ainsi contribuer à renforcer la dynamique du club, son projet de structuration sportive et aider à baliser le parcours sportifs des pratiquants.

Où trouver les informations ?

Toutes les informations sont accessibles sur l'espace compétition de la FFVoile avec [une page spécialement dédiée aux classements fédéraux](#).

La Procédure Calendrier

La Procédure Calendrier est un document de rappel de règlements, destinée à tous les acteurs du calendrier fédéral. Il est aussi un document pédagogique permettant à chaque acteur de la chaîne sportive de construire la saison sportive depuis le Club, le Comité Départemental et la Ligue, en responsabilisant les personnes qui saisissent le calendrier et aux coureurs de bâtir leur programme sportif.

I. PRESENTATION

1. CONTACT

Votre contact à la Fédération Française de Voile :

Par mail, une adresse unique : calendrier@ffvoile.fr

Par téléphone : Habitable : 01 40 60 37 07 - Voile Légère : 01 40 60 37 06

2. PARUTION

Le calendrier fédéral est consultable toute l'année et par tout public sur le site de la FFVoile : [Accéder au Calendrier](#)

Le calendrier officiel 2026 sera mis en ligne au plus tard début janvier 2026. **Pour apparaître à la consultation "Grand Public" sur le site Internet fédéral :**

- ✓ L'ensemble des épreuves de Grade 5A, 5B, 5C sera validé et géré par chaque Ligue pour les épreuves qui la concernent, y compris dans le mois qui précède la date de l'épreuve.
- ✓ Toutes les épreuves de grade 4 à W devront être validées par les Ligues, puis par les Pratiques Sportives.

II. LE RESPONSABLE CALENDRIER DE LIGUE – RCL

1. DESIGNATION

Le Responsable Calendrier est désigné par le Président de chaque Ligue, il siège au sein de la Commission Sportive de la Ligue. Il est identifié sur la fiche d'information de la Ligue sur le site FFVoile : [Y accéder](#)

Nous invitons toutes les ligues à vérifier qu'un Responsable Calendrier unique soit identifié, avec la possibilité d'un RCL pour l'Habitable et d'un RCL pour la Voile Légère.
Les Pratiques Sportives reviendront vers les ligues qui auront plusieurs RCL désignés, afin qu'elles fassent leur choix.

2. IDENTIFICATION

Tout nouveau Responsable Calendrier de Ligue doit demander **un identifiant et mot de passe** à la [FFVoile](#) qui lui permettra d'intervenir sur le calendrier de sa Ligue.

3. COORDINATION AVEC LE NIVEAU NATIONAL

Le Responsable Calendrier de Ligue est le coordinateur entre la Ligue et le Groupe National Calendrier de la Fédération Française de Voile. Il reste l'interlocuteur direct des Pratiques Sportives pour étudier et décider des évolutions et modifications possibles dans le choix du club, du support, des dates, du grade, etc. ...

4. ORGANISATION DU CALENDRIER

Fondamental

Le Responsable Calendrier de Ligue prépare l'organisation du calendrier de la Ligue en liaison avec les Clubs, les délégués de Classe, les Classes et la Commission Sportive de sa Ligue.

Il doit veiller à la meilleure répartition spatiale et temporelle des épreuves, dans le respect de l'échéancier et de la saison sportive définie par la FFVoile, à la saisie du calendrier de sa ligue sur le site web de la FFVoile et en conséquence, valider les compétitions saisies par les clubs de sa Ligue. Il a, à sa disposition, un accès via l'interface calendrier qui lui permet de visualiser le calendrier en construction de toutes les ligues. [Se connecter en tant que RCL](#)

5. RESULTATS

Le Responsable Calendrier de Ligue veillera également à la transmission des résultats des épreuves auprès de la FFVoile. De plus, il sensibilisera les clubs à indiquer, via l'interface calendrier, les annulations ou invalidations d'épreuves. Il sera destinataire des messages d'alerte pour non-transmission des résultats (cf. [XI 2 Messages d'alerte](#)).

6. MEDIATEUR

Le rôle de médiateur et de régulateur du Responsable Calendrier de Ligue est un rôle majeur dans l'établissement de l'ensemble du calendrier. En effet, seule une personne ayant la vision générale d'épreuves se déroulant sur le même plan d'eau ou un même territoire, peut proposer des arbitrages cohérents, afin d'éviter les télescopages d'épreuves ou des concurrences malheureuses.

7. UNIQUE INTERLOCUTEUR

Si la Ligue délègue à plusieurs spécialistes la construction du calendrier, les Pratiques Sportives Habitable et Voile Légère & Glisse ne doivent avoir, comme seul interlocuteur, que le Responsable Calendrier identifié par chaque Ligue pour la Voile Légère et/ou l'Habitable. Nous ne prendrons en compte aucune proposition venant d'une autre personne.

III. LE RESPONSABLE CALENDRIER DU CLUB – RCC

1. DESIGNATION

Le Président du club désigne un Responsable Calendrier du club.

Nous invitons chaque Président de Club à enregistrer, sur la base fédérale, le responsable calendrier du Club en lui donnant les droits nécessaires pour qu'il puisse se connecter sur le calendrier.

[Accéder à gérer votre structure](#)

2. ORGANISATION DU CALENDRIER

Le Responsable Calendrier du club doit veiller au respect de l'échéancier et de la saison sportive définis par la FFVoile et des directives de sa ligue concernant les régates de grade 5A, 5B et 5C, ainsi qu'à la saisie du calendrier de son club sur le site web de la FFVoile.

3. LE RCC : INTERLOCUTEUR DU RESPONSABLE CALENDRIER DE LA LIGUE

Le Responsable Calendrier de Ligue recevra quotidiennement un mail lui indiquant la liste des épreuves qui ont été saisies par les clubs de la ligue concernée, dans les dernières 24 heures. Le responsable calendrier de Ligue pourra entrer en contact avec les responsables calendriers de club s'il souhaite de plus amples informations.

IV. LES OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

1. PREAMBULE

Conformément au Règlement Sportif de la FFVoile ([art.I.4.1](#)) consultable sur le site de la FFVoile, l'inscription au calendrier de la FFVoile est obligatoire pour toutes compétitions et manifestations nautiques : [Règlement sportif](#)

Une compétition est une manifestation nautique sportive. Le club prévoit d'y accueillir, un ou plusieurs types de bateaux (série ou intersérie) définis par les codes bateaux.

Pour préciser ces types de bateaux, le club saisit dans la compétition une ou plusieurs épreuves, correspondant chacune à un code bateau (série ou intersérie) attendus.

Saisir une épreuve avec le code bateau Intersérie ouvre la possibilité d'accueillir divers bateaux et de les faire naviguer ensemble. Chaque épreuve courue devra faire l'objet d'une transmission de résultats auprès de la FFVoile.

L'inscription au calendrier des épreuves permet, non seulement, aux clubs organisateurs de se conformer aux obligations légales, mais également aux coureurs d'accéder à l'information et programmer ainsi leur saison sportive.

Les épreuves (code bateau) non inscrites au calendrier ne pourront pas l'être a posteriori et ne pourront par conséquent pas recevoir de résultats.

Il est important que les clubs organisateurs revisitent leur calendrier en tout début d'année suite à la période de validation de la FFVoile qui se déroule en fin d'année n-1. De même, il est recommandé de vérifier ce calendrier en cours d'année afin de mettre en adéquation le calendrier et l'évolution des pratiques et/ou des préinscriptions.

Pour vous aider dans l'organisation de vos épreuves, la FFVoile a édité [un guide « organiser vos régates de clubs »](#) qui vous donne les éléments essentiels de l'organisation d'une régate. Même s'il est ciblé régate de club, il reste valable pour toutes les régates à des échelles différentes.

2. OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

En complément des documents de référence énumérés au point [VIII](#), l'organisateur ayant inscrit une compétition au calendrier s'engage à respecter les points suivants :

- ✓ **Être unique et clairement identifié** au sens de l'arrêté du 3 mai 1995 modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 relatif aux manifestations nautiques en mer : Article 1 alinéa 3.
- ✓ L'échéancier mis en place pour l'inscription d'une compétition ;
- ✓ Déclarer la compétition à l'Administration compétente ;
- ✓ Demander l'autorisation (pour un organisateur non - membre de la FFVoile) de la compétition à la FFVoile si les dispositions de l'Article L 331-5 du Code du Sport lui sont applicables ;
- ✓ Editer l'Avis de Course, il est recommandé de le diffuser au moins 2 mois avant la compétition pour les grades 4 à W, et un mois pour les autres régates.

Conformément au règlement sportif et à la prescription fédérale faite à la RCV 25, l'utilisation des documents avis de course et instructions de course types est obligatoire pour les compétitions de grade 5 et 4 : [Accéder aux documents types](#).

Ces documents types permettent d'éditer simplement un avis de course ou des Instructions de Course en quelques minutes sans rien oublier dans les champs identifiés. C'est une vraie aide.

Il est recommandé de mettre le lien direct vers la page avis de course du club dans la rubrique informations de la régate, lors de la saisie au calendrier.

- ✓ Saisir et adresser à la FFVoile, dès la fin de la compétition (via Score ou Freg), tous les résultats des épreuves courues en inscrivant la totalité des équipiers par leur numéro de licence, et en indiquant les supports pour les épreuves interséries.
- ✓ Annuler toute épreuve qui ne sera pas courue, ou invalider, dès la fin de l'épreuve, celle qui n'a pas pu être courue ou validée quel qu'en soit le motif.

3. CAS PARTICULIERS

a) **Compétition à Direction de Course au Large**

Selon la nature des compétitions, leur durée, leur parcours, le type de bateaux utilisés, la difficulté et les conditions prévisionnelles de déroulement, certaines compétitions nécessitent la présence d'un Directeur de Course au Large.

Pour les épreuves Habitable et Voile Tradition, la réglementation en vigueur des compétitions à Direction de Course au Large ne vous permet d'ajouter une épreuve que dans le seul cas où votre parcours ne comporte qu'une étape ou une course de moins de 150 milles. Dans le cas contraire, contacter les Pratiques Sportives – habitable@ffvoile.fr.

Pour plus d'informations, télécharger le [Règlement des Directeurs de Course au Large](#)

b) **Procédure pour déclarer une nouvelle compétition de Course au Large au calendrier de la FFVoile ou pour modifier les dates d'une compétition de Course au Large existante**

Tout organisateur de compétition de Course au Large de grade 3 ou supérieur nécessitant l'habilitation d'un Directeur de Course au Large doit déclarer - auprès de la FFVoile, toute création de course ou modification de programmation d'une compétition existante **au minimum 18 mois** avant le début de l'année où la course aura lieu.

Toutefois, pour des circonstances exceptionnelles, la FFVoile se réserve le droit de déroger à cette règle.

c) **Modalités d'inscription au calendrier de la FFVoile des épreuves internationales, des Championnats d'Europe et du Monde**

Tout championnat international organisé en France doit recevoir l'aval du Bureau Exécutif de la FFVoile. Les structures qui souhaiteraient organiser ce type d'épreuve en France sont tenues de compléter le dossier téléchargeable sur le lien ci-après : [Dossier Organisation Championnat du Monde ou d'Europe](#).

Pour tout complément d'information vous pouvez adresser un mail à international@ffvoile.fr et consulter la [décision du Bureau Exécutif du 23 mars 2018](#) (voir point 2.9.2 & annexe 1).

d) **Compétitions organisées exclusivement hors du territoire français**

Les compétitions organisées, soit directement par des structures membres ou organes déconcentrés de la FFVoile, soit en collaboration avec ces derniers, soit exclusivement par des clubs étrangers, et se déroulant exclusivement hors du territoire français ne peuvent être inscrites au calendrier de la FFVoile. Par contre, elles peuvent, au cas par cas sur proposition de la structure membre, apparaître au calendrier de la FFVoile en tant qu'épreuve internationale (IE) organisée à l'étranger.

L'organisation de telles compétitions nécessite obligatoirement l'accord préalable de la Fédération du territoire concerné (dans l'hypothèse où la structure membre participe directement ou indirectement à l'organisation), dans le respect de ses règlements, et le respect des textes législatifs et réglementaires en vigueur relatifs à l'organisation de manifestations nautiques du pays concerné.

Ces compétitions seront éventuellement inscrites au calendrier officiel de la Fédération du territoire concerné.

NB : L'organisation par une structure membre de la FFVoile d'une compétition à l'étranger nécessite l'obtention d'une extension de la garantie d'assurance en Responsabilité Civile devant être conforme aux besoins exigés par la réglementation du pays concerné.

e) Accueil d'une compétition par une ligue autre que celle du club organisateur

Lorsqu'une compétition est organisée par un club sur un plan d'eau situé en dehors de sa propre ligue, le "RCL Ligue d'accueil" devra notifier clairement son accord ou désaccord pour accueillir cette compétition sur ledit plan d'eau. Le "RCL Ligue d'origine" aura une visibilité sur cet avis.

Nous recommandons néanmoins au club organisateur ou à sa ligue de prendre contact avec la ligue d'accueil pour fournir toutes les informations nécessaires afin que le RCL de la ligue d'accueil puisse valider la compétition.

Description de la procédure :

Si le plan d'eau n'est pas situé dans la ligue du club organisateur, le club organisateur doit obligatoirement indiquer la ligue d'accueil lors de la saisie de la compétition sur le calendrier.

Le "RCL Ligue d'accueil" recevra automatiquement un mail d'information. Il devra, via l'interface calendrier, valider ou refuser l'accueil de cette compétition dans sa ligue.

Un refus pourra toujours être modifié. Une validation pourra être modifiée dans les 3 heures suivant l'avis. Au-delà de ces 3 heures, si nécessaire, le "RCL Ligue d'accueil" devra adresser une demande à la FFVoile via le mail dédié au calendrier.

[voir mode d'emploi](#)

Le "RCL Ligue d'origine" ne devra pas valider ladite compétition tant que le "RCL Ligue d'accueil" n'aura pas donné un accord favorable.

Lorsque l'accueil de la compétition n'est pas accepté par le "RCL Ligue d'accueil", le club organisateur qui souhaiterait organiser la compétition sur un autre plan d'eau, devra créer une nouvelle compétition.

f) Convention d'organisation avec un partenaire

Conformément aux dispositions des Règles de Course à la Voile de World Sailing, dans le cas d'une organisation par un organisme non-membre de la FFVoile, une convention d'organisation conjointe avec un membre de la FFVoile doit fixer les conditions d'organisation précisant notamment les obligations respectives des deux parties et la désignation de L'ORGANISATEUR UNIQUE auprès des autorités maritimes : [accéder à la Convention d'Organisation Conjointe type](#).

Une copie de la convention dûment signée devra être adressée à la FFVoile.

g) Compétitions dotées d'un certain montant de prix

Les compétitions remettant des prix en nature ou en espèce d'un montant supérieur à 15000€ (quinze mille euros) nécessitent une validation de la FFVoile pour officialiser leur inscription au calendrier.

Pour cela, les organisateurs doivent contacter directement le service des pratiques sportives (dps@ffvoile.fr) pour informer la FFVoile des enjeux de l'évènement.

(cf [règlement sportif de la FFVoile](#))

h) Organisateurs non-membres de la FFVoile – Convention

Conformément aux dispositions de l'article L 331-5 et l'article A 331-1 du Code du Sport, les organisateurs d'une compétition ouverte aux licenciés de la FFVoile donnant lieu à une remise de prix en argent ou en nature supérieure à 3000€ (trois mille euros), qui ne sont pas membres de la Fédération, doivent obtenir l'autorisation de la FFVoile.

Cette autorisation est demandée au moins trois mois avant la date fixée pour le déroulement de la manifestation. Elle est subordonnée notamment à la conclusion d'une convention entre l'organisateur et la FFVoile.

Pour cela, les organisateurs doivent contacter directement le service des pratiques sportives (dps@ffvoile.fr) pour informer la FFVoile des enjeux de l'évènement.

i) Organisation sur Voies Navigables de France

Le protocole d'accord VNF/CNOSF relatif à la pratique des sports nautiques sur les voies navigables intérieures s'impose à tous. Les Clubs pratiquant sur Voies Navigables de France doivent inscrire toutes leurs épreuves, y compris les épreuves de Grade 5A 5B et 5C, pour le 1^{er} janvier de l'année concernée car la FFVoile doit fournir au CNOSF la liste de ces épreuves avant le 31 janvier.

VNF demande désormais à la FFVoile de fournir les points kilométriques correspondant au plan d'eau autorisé de chaque club qui navigue sur les voies navigables de France. C'est la raison pour laquelle nous vous avons demandé de renseigner cette information pour votre structure :

Mode d'emploi : Connectez-vous dans [L'Espace Club](#), Gestion de votre structure puis Informations Structures, cocher la case : "la zone de navigation est sous la Juridiction VNF". Une petite fenêtre s'ouvre alors et vous permet de renseigner le plan d'eau selon la dénomination VNF et d'indiquer les Points Kilométriques correspondant à votre plan d'eau autorisé.

Les clubs concernés doivent toujours transmettre leurs épreuves à la représentation locale de VNF pour le 15 février. Pour toutes informations complémentaires, nous vous invitons à consulter le site [Voies Navigables de France](#).

j) **Compétition avec médecin référent et médecin de course**

Doit être en conformité avec l'annexe 5 du [Règlement Médical](#)

V. **SAISIE D'UNE COMPETITION AU CALENDRIER : LES POINTS CLES**

Il existe un [guide pour la saisie et la validation des épreuves à l'attention des RCC et des RCL](#) : vous y trouverez un certain nombre d'éléments pour bien saisir vos régates au calendrier FFVoile.

Dans ce guide, les points suivants sont particulièrement remarquables :

1. **GRADATION DES EPREUVES**

a) **Objectif**

L'objectif de cette Gradation est :

- ✓ De classer les événements organisés par la FFVoile **en fonction du niveau sportif des épreuves**
- ✓ De permettre à tout pratiquant licencié, **de tout âge et de toute pratique, d'être classé aux Classements National et Régional Individuels Fédéraux, aux classements de classe ou de pratique et de participer aux classements de son club dans le Championnat de France des Clubs.**

b) **Les Grades "Sportifs"**

- **Grade W** : Championnats du Monde de Classe Olympique, Match Race, Classes "Haut Niveau" Habitable¹, Funboard, Wingfoil, paravoile et Kiteboard.
- **Grade 1** : Epreuves "majeures" à participation internationale, en Voile Olympique, Match Racing, Classes "Haut Niveau" Habitable¹, Funboard, Kiteboard et Paravoile.
- **Grade 2** : Epreuves à participation internationale de Voile Légère², Match Race et Habitable¹, et Championnats de France Elite
- **Grade 3** : Championnats de France des Classes, Championnats de France de Pratiques et Championnats de France Minimes et Espoirs
Epreuves "majeures" à participation nationale ou internationale en Voile Légère², Match Race et Habitable¹
- **Grade 4** : Championnats de France Entreprise, Championnats de France National 2 et Championnats de France des Fédérations affinitaires.
- Epreuves à participation nationale, internationale ou regroupant plusieurs Ligues d'un niveau sportif supérieur aux Grades 5A – 5B et 5C, en Voile Légère², Match Race, et Habitable¹.
- **Grades 5A – 5B et 5C** : Epreuves dédiées aux coureurs de clubs, de départements ou bassins et d'une ou plusieurs Ligues dont le niveau sportif est inférieur au grade 4, en Voile Légère, Match Race et Habitable¹.
- **Les Grades 5A – 5B et 5C** doivent permettre la promotion de la pratique compétitive conviviale, du plan local au plan régional, en Voile Légère², Habitable¹ et Match Race.

Rappel : les épreuves de grade 5C en Dériveur, Multicoque et Windsurf ne pourront pas être saisies en monotype. Seuls les codes bateaux autorisés, Intersérie, Flotte Co. seront disponibles lors de la saisie calendrier.

Les dispositions de saisie du calendrier fédéral permettent aux Clubs, CDV, Ligues, après une saisie globale du calendrier dans le deuxième semestre de l'année "n-1", d'harmoniser la politique sportive d'une région en ayant la possibilité d'inscrire ensuite toute l'année "n" quelques compétitions supplémentaires en grade 5A – 5B et 5C et de gérer les évolutions de celles déjà inscrites.

Pour une bonne construction et harmonisation du calendrier sportif, il est important que chacun produise ses meilleurs efforts pour inscrire les grades 4 et 5A, et opérer les arbitrages qui s'imposent avant le **14 octobre 2025** permettant ainsi aux ligues de pouvoir valider et construire la suite du calendrier.

¹ Habitable : comprend la Voile Tradition

² Voile Légère : VRC, Quillards Voile Légère, Dériveurs, Multicoques, Windsurf, Funboard, Kiteboard.

c) **L'affichage du Grade (seul déterminant du niveau sportif)**

Chaque compétition inscrite au calendrier FFVoile est constituée d'une ou plusieurs épreuves. Le dispositif de Gradation s'applique à chacune des épreuves de chaque compétition.

Dans le cas d'une compétition constituée de plusieurs épreuves dont le niveau sportif est différent, chacune d'elles sera gradée à des niveaux différents, mais le Grade de la compétition sera unique : celui de l'épreuve au Grade le plus élevé.

d) **Le Grade maximum d'accès**

L'attribution d'un Grade maximum d'accès pour chaque série et classe en Voile Légère et Habitable¹ sera définie par la FFVoile en fonction du "niveau sportif" reconnu en France et à l'international de chaque série et classe. Cette attribution sera un guide pour les clubs organisateurs de compétitions, leur permettant de connaître le niveau sportif maximum auquel peut prétendre chaque série ou classe. (cf. § XII)

e) La Gradation et les Règlementations Spéciales Offshores (RSO)

Pour toute inscription au calendrier FFVoile de compétition et/ou d'épreuve en "Voile Habitable" et "Voile Tradition", et pour tous les Grades, il est recommandé de préciser la catégorie des RSO si l'organisateur souhaite ou a l'obligation de les utiliser.

2. PRATIQUE ET CODES BATEAUX

C'est le choix de la « pratique » qui ouvre ensuite les codes bateaux correspondants. Pas de difficultés particulières sur cette partie, hormis pour les régates en intersérie !

Plus d'infos dans le [guide de saisie](#)

Petits rappels :

- Pour l'organisation d'une compétition basée sur des records de vitesse (dans ce cas, choisir comme pratique « Vitesse », peu importe le type de support.)
- Pour l'organisation d'une compétition habitable en intersérie Multicoque : la FFVoile reconnaît uniquement le code bateau M2K, correspondant à la jauge Multi 2000

3. LA CASE BATEAUX FOURNIS

A cocher pour l'organisation d'une compétition :

- En flotte partagée (plusieurs équipages se partagent un bateau fourni),
- En flotte collective (chaque équipage a son propre bateau fourni),
- Le club propose la mise à disposition ou la location de quelques bateaux sur une régate ouverte à tous

Ainsi, cette offre sera mise en valeur dans le calendrier FFVoile.

➔ Pour la flotte partagée, indiquer dans la case « Forme », la spécificité de votre compétition.

4. CODES DE PARTICIPATION

La définition du code de participation est IMPORTANTE parce qu'elle permet de connaître l'origine des participants sans la limiter. Ces codes définissent une tendance de participation sans restriction. Tous les licenciés FFVoile doivent pouvoir être accueillis et classés sur les épreuves dans la limite de l'Admissibilité de l'avis de course. Le code de participation ne définit pas le niveau sportif de l'épreuve contrairement aux grades.

Les codes de participation à votre disposition sont :

- **Code CL** : Pratiquants de Clubs
- **Code D** : Pratiquants de Départements
- **Code L** : Pratiquants de Ligues
- **Code IL** : Pratiquants de l'inter région,
- **Code N** : Pratiquants de l'ensemble du territoire
- Codes spécifiques pour les Championnats de France pour lesquels l'origine des participants peut être multiple :
 - Les Championnats de France FFVoile : ex : Minimes, Espoirs, Elite sont identifiés par la lettre **F**
 - Les Championnats de France de Classes et de Pratiques sont identifiés par le code **FP**.
 - Les autres championnats de France : ex : UNSS, ... sont identifiés par le code **FA**.

Toutes les épreuves sont susceptibles d'accueillir des étrangers conformément au [règlement sportif](#). Si tel n'est pas le cas, le club devra le mentionner dans l'avis de course.

L'utilisation du code IN est réservée aux championnats internationaux se déroulant en France et ayant reçu la validation des instances fédérales ou à certaines épreuves internationales reconnues à forte participation étrangère.

La Fédération Française de Voile ne saurait accepter ou soutenir aucun recours sur les règles de classes / jauges, les systèmes de handicap ou les systèmes de classement dont les éléments ne lui sont pas connus.

5. FORME

Indiquer le type de parcours ou de course.

Rien de très compliqué ici, si ce n'est pour la flotte partagée.

C'est dans cette rubrique, indiquer si la compétition est :

- De la flotte partagée – forme Match-racing : choisir du match-racing,
- De la flotte partagée (invitation de plus d'équipes que de bateaux disponibles : cela indique aux concurrents qu'ils devront faire des rotations pendant la régate.)

VI. LA PROTECTION DES COMPETITIONS ET/OU EPREUVES

Il ne pourra pas être organisé en France, au même moment ou juste avant ou juste après, de compétition et/ou épreuve "**Concurrente**" à une compétition et/ou épreuve "**Protégée**" (compétitions de Grade W, 1,2 et 3 et notamment les Championnats de France).

La notion de "**Concurrente**" étant définie par : la même série, classe ou épreuve intersérie de la même pratique, la même résonnance médiatique, le même Grade ainsi que 2 Grades inférieurs.

Nous vous **rappelons** qu'en cas de "**Concurrence**" de compétitions et/ou épreuves de grades 5A, 5B et 5C à une même date, il appartient au Président de Ligue, par l'intermédiaire du Responsable Calendrier, de négocier avec les clubs en cause avant de valider l'inscription de la compétition et/ou de l'épreuve sur le calendrier.

VII. ECHEANCIER CALENDRIER FEDERAL

Très important : La période de validation par la FFVoile, notamment pour les épreuves de grade 4 et plus, s'étend de mi-novembre n-1 à la fin de l'année n-1.

Les organisateurs doivent revisiter leur calendrier au mois de janvier de l'année n afin de vérifier la validation de leurs épreuves faite par la FFVoile, tant vis-à-vis des grades que des codes bateaux retenus.

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le déroulement de l'épreuve concernée.

Il est également conseillé aux organisateurs de vérifier régulièrement les épreuves inscrites afin de mettre en adéquation le calendrier fédéral avec l'évolution de la pratique en cours d'année ou l'état des préinscriptions aux régates. Cf. l'échéancier ci-dessous ou [télécharger](#).

VIII. ARBITRAGE

Les épreuves, selon leur grade, devront avoir des arbitres nationaux, régionaux ou de club. Le détail est donné dans le règlement des pratiques sportives compétitives.

Leur désignation se fait via l'[interface de gestion](#) avec 2 options :

- Lorsqu'un arbitre postule pour une compétition, une notification est envoyée à l'organisateur. Deux options sont alors possibles :
 - Mettre un avis favorable : applicable pour les régates jusqu'au grade 4.
 - Refuser la demande : l'arbitre est informé qu'il n'a pas été retenu, ce qui le libère et lui permet de postuler sur d'autres compétitions.

Il est également possible d'envoyer une invitation à un arbitre via l'interface. L'arbitre peut alors l'accepter ou la refuser.

Pour les grades 5 la CRA désigne officiellement l'arbitre. Pour les grades 4, 3, 2, 1 et W, c'est la CCA via la commission de désignations qui les nommera officiellement.

GRADES	QUI	ACTIONS	ANNEE 2025						ANNEE 2026						...
			juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26	
5A-5B-5C	Clubs	Création	Dès juillet 2025 - Puis toute l'année si le délai est respecté*												
		Modification	Toute l'année si non encore validée par la Ligue et respect du délai *									Période importante pour mise à jour - notamment des REGATES D'ETE			
	Ligues	Création					A partir du 14/10/25 puis toute l'année								
		Modification					A partir du 14/10/25 puis toute l'année								
4-3-2	Clubs	Création	Dès juillet au 05/10/25												
		Modification	De juillet au 05/10/25 si non encore validée par la Ligue ni la FFVoile												
	Ligues	Création					Du 06/10 AU 10/11/25								
		Modification					Du 06/10 AU 10/11/25								
1-V	Clubs	Création													
		Modification													
	Ligues	Création													
		Modification													
1-V	FFV	Création													
		Modification													

Texte de référence « arrêté du 3 mai 1995 relatif aux manifestations nautiques en mer : Article 6 »

- Délai de création : 30 jours avant le début de la compétition.
 - o Grade 5A, 5B, 5C : 30 jours avant la date de la nouvelle épreuve
 - o Grade 4 – 3 - 2 : 30 à 60 jours avant la date de la nouvelle épreuve
- Délai de modification (de club, de dates, de support) :
 - o Grade 5A, 5B, 5C : 30 jours avant la date de la nouvelle épreuve
 - o Grade 4 – 3 - 2 : 30 à 60 jours avant la date de la nouvelle épreuve
- Délai de remplacement (épreuve à reporter, non courue faute de vent ou intempéries...) :
 - o Grade 5A, 5B, 5C : 15 jours avant la date de la nouvelle épreuve
 - o Grade 4 – 3 - 2 : 30 à 60 jours avant la date de la nouvelle épreuve

Les demandes de créations ou modifications hors délais doivent être transmises par le club organisateur au Responsable calendrier de Ligue à l'aide du formulaire en annexe.

IX. NORMALISATION DU CALENDRIER

En collaboration avec les classes et séries, les Pratiques Sportives ont défini la saison sportive de l'année représentée dans le tableau ci-après. Différents critères ont été pris en compte pour l'élaboration de cette saison sportive, notamment :

- ✓ Des périodes pour l'inscription au Calendrier Fédéral des épreuves de Grades 4 à code de participation IL et N ont été réservées ;
- ✓ Les dates d'épreuves telles que celles de Championnats de France ou d'épreuves de grades W 1, 2 et 3 ont été protégées ;
- ✓ Pour chaque date de compétition et/ou épreuve de grade 4 (IL) pour une Série ou Classe, il est fortement recommandé de répartir plusieurs épreuves équitablement sur le territoire afin de limiter le plus possible les déplacements.
- ✓ Les évolutions concernant l'environnement, le Plan Carbone, et plus précisément tout ce qui touche au Développement Durable. Il nous faut donc réduire le nombre et la distance dans nos déplacements. Nous serons très vigilants pour l'application de ces recommandations internationales.

[Télécharger la structuration horizontale 2025](#)

NB : Le tableau Normalisation sera mis régulièrement à jour jusqu'à fin 2024 en fonction des informations qui nous parviendront régulièrement. Pensez à le consulter régulièrement, merci.

X. DOCUMENTS DE REFERENCE

Vous pouvez consulter les documents de référence sur le site internet de la FFVoile :

- ✓ [Règlement Technique des pratiques sportives compétitives de la FFVoile](#)
- ✓ [L'Avis de Course type et Instructions de courses types](#)
- ✓ [Règlementations Spéciales Offshore](#)
- ✓ [Règlement de publicité](#)

1. Complément d'informations :

- ✓ Pour information, le Calendrier des Vacances Scolaires est consultable sur le site Internet du Ministère de l'Education Nationale : [Y accéder](#) (Les dates de vacances de la Toussaint ne sont pas encore connues au moment de la diffusion de cette procédure).
- ✓ Des outils d'aide à la mise en place des Règles d'Introduction à la Régate ont été réalisés par la Commission Centrale d'Arbitrage : [Y accéder](#)

- Les [Règles d'Introduction à la Régate](#)
- L'avis de course type des Règles d'Introduction à la Régate
- La Fiche course type des Règles d'Introduction à la Régate
- Le mode d'emploi des Règles d'Introduction à la Régate

Les Règles d'Introduction à la Régate sont applicables sur les compétitions de grade 5 (A B ou C), avec possibilité de dérogation pour les grades supérieurs, sur décision de la Commission Centrale d'Arbitrage, en concertation avec les départements sportifs concernés. Idéales dans le cadre d'une pratique conviviale, particulièrement adaptées aux jeunes ou aux débutants, elles s'inspirent des principales règles de route et de priorité des Règles de Course à la Voile. Leur application est possible dès lors qu'un arbitre (de club, régional ou national) est identifié sur la compétition ; celui-ci assure alors la coordination des observateurs présents sur l'eau.

➔ Infos complémentaires : [Prise en charge de l'arbitrage](#)

XI. CHAMPIONNATS DE TYPE CHALLENGES ET TROPHÉES

Ou Cas des régates se déroulant sur plusieurs week-ends se succédant

1. CHAMPIONNAT DE TYPE "CHALLENGE"

a) Définition

Un challenge est une compétition dont les courses se déroulent sur des journées ou des périodes se succédant (plusieurs week-ends par exemple) et donnant lieu à un classement général final (à l'issue de l'ensemble des journées ou périodes).

b) Inscrire un challenge au calendrier

Il faut créer une seule compétition et lui donner "l'intitulé" du Challenge. Il ne faut pas créer les compétitions intermédiaires.

Saisie des dates :

- Début : 1er jour du challenge
- Fin : dernier jour du challenge

Créer autant d'épreuves que de séries admises à courir (code bateau) et ce aux mêmes dates que celles de la compétition.

Informations sur les différentes dates constituant le challenge :

Annonce des différentes périodes ou journées de course : Utiliser l'onglet "infos complémentaires" pour préciser ces différentes dates.

Chargement des résultats : via Score ou Freg

- Score : Fonction en cours de développement.
- Freg propose une fonction régate multiple qui simplifie le suivi après chaque régate.
Durant le challenge, le club organisateur peut charger les résultats qui seront considérés par la FFVoile comme provisoires. A la fin du challenge, le classement général de chaque épreuve doit être transmis à la FFVoile par le club organisateur à l'aide du logiciel Freg. Seul le classement général final sera pris en considération par la FFVoile pour le classement national des coureurs.

2. CHAMPIONNAT DE TYPE "TROPHEE"

a) Définition

Un trophée est constitué de plusieurs compétitions, dont chaque résultat final est pris en compte par la FFVoile pour le classement national des coureurs. Le club organisateur peut cumuler les différents classements pour établir un classement général final du trophée. Ce classement général final du trophée ne devra pas être envoyé à la FFVoile et ne pourra pas être pris en compte par la FFVoile pour le classement national des coureurs.

b) Inscrire un trophée au calendrier

Il faut créer pour chaque période ou journée de course, une compétition et lui donner "l'intitulé" du Trophée. Il ne faut pas créer qu'une seule compétition.

Saisie des dates pour chaque compétition :

- Début : 1er jour de chaque compétition du trophée
- Fin : dernier jour de chaque compétition du trophée

Pour chaque compétition du trophée, créer autant d'épreuves que de séries admises à courir (code bateau).

Informations sur les différentes dates constituant le Trophée :

Pas nécessaire puisque chaque compétition définit chaque période de course.

Chargement des résultats :

Les résultats finaux par épreuve de chaque compétition constituant le trophée doivent être transmis à la FFVoile par le club organisateur à l'aide du logiciel Score ou Freg. Seuls ces résultats finaux seront pris en considération par la FFVoile pour le classement national des coureurs.

XII. TRAITEMENTS DES RESULTATS

1. OBLIGATION DE TRANSMETTRE LES RESULTATS

La transmission à la FFVoile des résultats contrôlés et validés par le Président du Comité de Course via le logiciel Score ou Freg ou tout autre logiciel de classement homologué par la FFVoile est de la responsabilité de l'organisateur. Le Responsable Calendrier de Ligue veillera à la transmission des résultats.

Devoir des organisateurs vis-à-vis des licenciés et de l'information.

Tout licencié doit retrouver ses résultats pris en compte dans l'ensemble des classements fédéraux : Classement Individuel Fédéral National ou Régional, Classement National des Classes et des Pratiques, Classement OSIRIS Habitable par façade (licenciés et bateaux/skipper) et Championnat de France des Clubs.

L'information concernant les résultats doit être disponible à toutes les personnes intéressées, dès la fin des compétitions.

En conséquence, pour conserver aux classements leurs caractères ludiques et compétitifs, il est impératif que l'ensemble des résultats soit transmis à la FFVoile dans un minimum de temps et que tous les équipiers soient inscrits par leur numéro de licence.

Le logiciel SCORE, mis gratuitement à disposition par la Fédération Française de Voile, est accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.score.ffvoile.fr>
Disponible depuis le début de l'année 2025, SCORE est en constante évolution. Il est possible de suivre les mises à jour sur la [page dédiée](#).
Pour bien prendre en main le logiciel, il est vivement recommandé de se rapprocher des [formateurs de votre ligue](#), qui proposent des formations adaptées.
Vous retrouverez toutes les informations utiles sur SCORE [ici](#).

Pour les cas particuliers non encore traités par SCORE, le logiciel FREG reste fonctionnel. Il est important de noter que FREG va disparaître prochainement et qu'il est très fortement conseillé de privilégier SCORE.

2. [MESSAGES D'ALERTE](#)

Un système d'alerte pour non-réception de résultats sous forme de mail sera adressé à chaque club organisateur après chaque épreuve, à savoir :

1. **Alerte à 3 jours** : avertissement, au-delà d'un délai de 30 jours, les résultats ne seront plus pris en compte dans les classements fédéraux par la FFVoile (mail adressé au Club organisateur et Président CC + Président de Ligue + RCL)
2. **1er rappel à 15 jours** (mail adressé au Club organisateur + Président CC + Président CRA + Président de Ligue + RCL)
3. **2ème et dernier rappel à 23 jours** (mail adressé au Club organisateur + Président CRA + Président de Ligue + RCL)
4. **Dernier message après 30 jours**, nous sommes au regret de vous informer que les résultats ne sont plus pris en compte dans les classements fédéraux pour cause de délai de transmission dépassé. (mail adressé au Club organisateur + Président de Ligue + RCL)

3. [PRISE EN COMPTE DES RESULTATS DANS LES CLASSEMENTS](#)

a) **Nombre minimum d'équipages**

Pour que les résultats puissent être pris en compte dans les Classements Fédéraux CNIF, CRIF, CNI, les épreuves devront respecter le nombre minimum de 5 classés suivant : (cf. [décision minima](#) – [décision classements](#))

Les compétitions de Grade W, 1, 2, les compétitions de Match Racing et la Course par Equipe (tout Grade), les Championnats de France "F" "FP" (cf. V.2.a), et les compétitions inscrites au tableau des épreuves de la Division Internationale pour le Classement National Individuel Fédéral ne sont pas concernées par cette règle.

b) **Délais**

Après 30 jours, les résultats non - transmis ne seront plus pris en compte dans les classements fédéraux (cf. messages d'alerte 2). Néanmoins ils seront affichés sur le site fédéral.

c) **Epreuves déclarées**

Seules les épreuves inscrites au calendrier fédéral pourront recevoir des résultats. Aucune épreuve ne pourra être inscrite a posteriori. Pensez à consulter le calendrier régulièrement afin de le mettre à jour.

d) **Epreuves Intersérie/temps compensé et Classement National des Classes et des pratiques**

Les points acquis par les coureurs lors d'une épreuve Intersérie peuvent être pris en compte, selon décision de la classe, dans le Classement des Classes et des pratiques..

4. [CONSEQUENCES DE LA NON - TRANSMISSION DE RESULTATS](#)

1. Toute épreuve de grade W à 4 de l'année "n" pour laquelle l'organisateur de compétitions n'a pas renvoyé à la FFVoile les résultats avant l'établissement du calendrier de l'année "n+1", sera dégradée, après avis du Groupe National Calendrier.
2. Toute épreuve de grade W à 4 de l'année "n" pour laquelle l'organisateur de compétitions a renvoyé à la FFVoile des résultats incomplets, ne pourra pas prétendre à une meilleure gradation et pourra éventuellement être dégradée en fonction de l'avis du Groupe National Calendrier.

5. ANNULATION / INVALIDATION / SUPPRESSION

Pour mettre à jour le calendrier fédéral, et pour permettre la validation pour l'année suivante (voir ci-dessus), il revient au club organisateur :

- **D'annuler toute épreuve** qui ne sera pas courue, cela permettra d'informer les coureurs qu'il n'y a pas lieu de se déplacer ; cette annulation se fait avant la date de l'épreuve par le club.
- **D'invalider toute épreuve** qui n'a pas pu être courue, vous mentionnez ainsi que ces épreuves n'auront pas de résultats, cette action est à faire dans un délai d'un mois après la date de l'épreuve.

Ces deux actions se font via l'interface de saisie du calendrier : Annulation par l'organisateur des épreuves et/ou compétitions non courues.

- **Supprimer une épreuve** : il peut arriver que vous ayez saisi une compétition/épreuve par erreur. Afin de ne pas surcharger le calendrier, nous vous invitons à supprimer entièrement la compétition en supprimant toutes les épreuves ou seulement l'épreuve concernée. Cela se fait via l'interface de saisie du calendrier : saisir une épreuve. Cette action est possible par le Club avant que la compétition ne soit validée par la Ligue et/ou la FFVoile et possible par le RCL avant validation par la FFVoile.
- ➔ Voir le [guide de saisie](#) du calendrier pour plus de précision.

6. Lisibilité sur le calendrier fédéral

Les symboles ci-dessous seront visibles sur le calendrier fédéral.

-  Résultat transmis
-  Une ou des épreuves invalidées (épreuves non courues ou résultats invalides)
-  Une ou des épreuves annulées

7. SERIES ET GROUPES DE CLASSEMENT

Sur une épreuve, un même code bateau peut recevoir plusieurs résultats. **Important : le fichier export doit être unique pour l'épreuve et comporter l'ensemble des résultats. En aucun cas, les résultats ne doivent être envoyés séparément.**

Cela permet d'adresser les résultats correspondant aux groupes de classement de votre épreuve, par exemple :

- INC : groupes de classement catamaran C1, C3...,
- IND, INQ : groupes de classement dériveur ou quillard Light, Médium, Fast, ...
- OSIRIS : groupes de classement OSIRIS 1, OSIRIS 2 ...,
- IRC : groupes de classement IRC1, IRC2...,

8. "COURSE PAR EQUIPE"

La saisie au calendrier d'une épreuve qui se court par Equipe doit être faite avec le code bateau spécifique de la Pratique :

Dériveur Solitaire : CEDS
Dériveur Double : CEDD
Quillard de sport : CEQS
Multicoques : CEM

Windsurf : CEW
Voile Radiocommandée : CEVR
Habitable : CEH

Comment traiter et transmettre les résultats à la FFVoile ?

Seul le résultat final sera saisi comme si une seule course avait été courue.

Afin que les résultats puissent alimenter le classement du Championnat de France des Clubs, vous devrez saisir les numéros de licence de tous les coureurs constituant chaque équipe sur un seul bateau.

Pour exemple : Course par équipe en 420 – chaque équipe comprend 2 équipages de 2 coureurs. Vous devez saisir les 4 numéros de licence pour chaque place du résultat final.

XIII. Séries et grades Voile légère et habitable

Pour les principaux supports

VOILE LEGERE													
		Grade							Grade				
Code	Bateau ou Planche à Voile	W	1	2	3	4	Code	Bateau ou Planche à Voile	W	1	2	3	4
420	420			X	X	X	495	Néo 495					X
470	470	X	X	X	X	X	2.4M	2.4M		X	X	X	X
505	505			X	X	X	55JI	5M50 JI			X	X	X
29ER	29er			X	X	X	06JI	6m Jauge Internationale			X	X	X
4000	4000				X	X	7M50	7M50					X
49ER	49er	X	X	X	X	X	AILE	Aile					X
49FX	49ER FX	X	X	X	X	X	DRA	Dragon		X	X	X	X
CARA	Caravelle				X	X	F15	Flying Fifteen International			X	X	X
DF	Intersérie Dériveurs à Foils					X	INQ	Intersérie Quillards				X	X
EUR	Europe			X	X	X	MIJI	Mini JI				X	X
FIN	Finn			X	X	X	QP50-	Open 500	-	-	-		X
FIR	Fireball			X	X	X	570	Open 5.70				X	X
FCDS	Flotte Collective Dériveur Solitaire					X	SOL	Soling				X	X
FCDG	Flotte Collective Dériveur Glisse					X	SNR	Sonar			X	X	X
FCDD	Flotte Collective Dériveur Double					X	STA	Star			X	X	X
IND	Intersérie Der Tps compensé				X	X	TEM	Tempest			X	X	X
LAS4	Ilca 4				X	X	TOF	Tofinou					X
LAR	Ilca 6	X	X	X	X	X	VNO	Vent d'Ouest				X	X
LAS	Ilca 7	X	X	X	X	X	AD33	Hansa 303 solo		X	X	X	X
OBIC	Open Skiff				X	X	AD3D	Hansa 303 double			X	X	X
OFLY	One Fly					X	ADLI	Hansa Liberty				X	X
OPTI	Optimist				X	X	RSV	RS Venture connect		X	X	X	X
RSFD	RS Féva Double				X	X	CLM	Classe "M" Marblehead			X	X	X
BIRD	BirdyFish					X	CL1	Classe 1 mètre			X	X	X
SNI	Snipe			X	X	X	C10	Classe 10					X
VAU	Vaurien			X	X	X	C2M	Classe 2 mètres					X
WASP	Waszp			X	X	X	LARC	Laser RC			X	X	X
CLA	Classe A			X	X	X	M40	Classe Mini 40					X
D18	Dart 18			X	X	X	DF95	Dragon Flite 95				X	X
F18	Formule 18			X	X	X	ACRC	Classes 12 M JI au 1/10 ^{ème} et A C au 1/10 ^{ème}					X
H16	Hobie Cat 16			X	X	X	R120	Fire Race 120			X	X	X
INC	Intersérie Multicoque Tps comp.			X	X	X	F31	Formule 31			X	X	X
F16	Formula 16			X	X	X	F42	Formula 42			X	X	X
FCM	Flotte Collective Multicoque					X	SLA	Slalom		X	X	X	X
15.5	15.5				X	X	VAGU	Vague		X	X	X	X
NA15	Nacra 15			X	X	X	FRST	Freestyle		X	X	X	X
NA17	Nacra 17	X	X	X	X	X	VIT	Vitesse		X	X	X	X
SL16	SL16				X	X	HFW	Windfoil			X	X	X
TYKA	Tyka				X	X	FCW	Flotte Collective Windsurf					X
VIP	Viper				X	X	TFW	Techno Foil 130				X	X
WETA	Weta				X	X	B293	Techno 293			X	X	X
DI24	Diam24				X	X							
FKR	Formula Kite Racing	X	X	X	X	X	293P	Techno Plus			X	X	X
KOR	Kitefoil Open Racing	X	X	X	X	X	IQF	IQ Foil Olympique	X	X	X	X	X

RSBC	TT:R Slalom/Boardercross			X	X	X		RCB	RCB maxi 3.8m Intersérie Windsurf à dérive			X	X	X
FS	TT:F Freestyle		X	X	X	X								
FBA	TT:F Big Air		X	X	X	X								
FP	TT:F Park					X		DII	RCB + de 3.8m Intersérie Windsurf à dérive					X
OKVA	Open Kite Vague			X	X	X		LD	Longue distance			X	X	X
FSL	Kite Freestyle Strapless			X	X	X		WING	Inter série Wing (Foil ou pas)					X
OKVI	Open Kite Vitesse				X	X		WRC	WingFoil Racing		X	X	X	X
OKSC	Open Kite Speed Crossing				X	X		WSLA	Wingfoil Surf-Slalom		X	X	X	X
OKLD	Open Kite Longue Distance				X	X		WEXP	Wingfoil Expression		X	X	X	X
AYFC	A's Youth Foil Class				X	X								
HFS	Hydrofoil Freestyle				X	X								

HABITABLE		Grade				
Code	Bateau	W	1	2	3	4
55J (répertorié en Quillard)	5m50 jauge internationale		X	X	X	X
06J (répertorié en Quillard)	6m jauge internationale		X	X	X	X
08JI	8m jauge internationale		X	X	X	X
12mJ	12m jauge internationale	X	X	X	X	X
15mJI	15m jauge internationale					X
570	Open 570				X	X
650P	Proto Mini 6m50		X	X	X	X
650S	Série Mini 6m50		X	X	X	X
AC40	Monocoque América's Cup 40	X	X	X	X	X
FC50	Catamaran AC50	X	X	X	X	X
AC75	Monocoques Américas's Cup 75	X	X	X	X	X
BF18	Bénéteau First 18					X
BF24	Bénéteau First 24					X
CEH	Course par Equipe Habitable				X	X
CL40	Class 40			X	X	X
COR	Corsaire				X	X
ETFY	Catamaran Easy To Fly				X	X
FC31	First 31.7				X	X
FIG3	Figaro Bénéteau 3		X	X	X	X
GSUR	Grand Surprise				X	X
GC32	Catamaran GC 32	X	X	X	X	X
IMO	Monocoque 60 pieds Imoca	X	X	X	X	X
J22	J22			X	X	X
J24	J24			X	X	X
J70	J70		X	X	X	X
J80	J80		X	X	X	X
MAR	Maraudeur					X
MIC	Micro			X	X	X
ML24	Melges 24		X	X	X	X
ML32	Melges 32		X	X	X	X
MON	Monotypes	X	X	X	X	X
MR	Match Racing tous supports	X	X	X	X	X
MUSC	Muscadet				X	X
OF50	OCEAN FIFTY		X	X	X	X
SB20	SB20		X	X	X	X
SMER	Sméralda 888					X
SUR	Surprise			X	X	X
SF30	Sun Fast 30 OD			X	X	X
TF35	T-Foiler 35		X	X	X	X
TP52	TP52			X	X	X
ULTI	Multicoque Ultim	X	X	X	X	X

69F	69F		X	X	X	X
CLIB	Classe Libre - temps réel					X
Systèmes de temps compensé :						
OSIR	OSIRIS Habitable	Grades fixés par la FFVoile en accord avec les différents systèmes de handicap				
IRC	International Rule Club					
M2K	Multi 2000					
ORCI	ORC International					
ORCC	ORC Club					

FICHE CREATION ET/OU MODIFICATIONS HORS DELAI – DEMANDE EXCEPTIONNELLE

[TELECHARGER LA FICHE](#)

Epreuves de Grade 5A 5B 5C : Les demandes hors délais de création ou de modification doivent, **à titre exceptionnel**, être adressées au responsable calendrier de Ligue par l'organisateur.

Le Responsable Calendrier pourra saisir et valider la ou les épreuves.

Epreuves de Grade 4 et 3 ou épreuves déjà validées par la FFVoile : les demandes hors délais de création ou de modification doivent **être adressées à la FFVoile par le Responsable Calendrier de Ligue** à calendrier@ffvoile.fr.
Toutes ces demandes devront impérativement stipuler que la déclaration aux Administrations compétentes a bien été effectuée.

LIGUE/CLUB : Date :

RCL :

Déclarations aux Administrations compétentes* : (Affaires Maritimes, Préfectures...) : OUI/NON

	CREATION	MODIFICATION
	Informations indispensables	
N° Club		
N° compétition si modification demandée		
Intitulé		
Date du	au	Au
Dotation en prix*	☐ OUI / ☐ NON	☐ OUI / ☐ NON
Plan d'eau intérieur*VNF* Arrêt de navigation*	☐ OUI ☐ / ☐ NON OUI / ☐ NON ☐ OUI / ☐ NON	☐ OUI ☐ / ☐ NON OUI / ☐ NON ☐ OUI / ☐ NON
Informations complémentaires		
Ligue d'Accueil		
Date épreuves	au	Au
Intitulé épreuves		
Grade	5C / 5B / 5A / 4 / 3 / 2 / 1 / W	5C / 5B / 5A / 4 / 3 / 2 / 1 / W
RIR	OUI / NON	OUI / NON
Pratique	D / K / M / P / Q / R / HAB / T	D / K / M / P / Q / R / HAB / T
Code bateau		
Code de participation	CL / D / L / IL / N / F / FP / FA / IN / IE	CL / D / L / IL / N / F / FP / FA / IN / IE
Accueil Etrangers*	OUI / NON	OUI / NON
Spécificité*	Handivalide – Promotionnelle –Voile Entreprise / Corporative – Voile Entreprise / Universitaire –Universitaire / Scolaire Femmes à la Barre / Epreuves FémininesPar défaut : tous publics	Handivalide – Promotionnelle –Voile Entreprise / Corporative – Voile Entreprise / Universitaire –Universitaire / Scolaire Femmes à la Barre / Epreuves FémininesPar défaut : tous publics
Publicité	Sans / Avec	Sans / Avec
Forme :		
Nbre de zones de courses	5A – 5B – 5C : 4 – 3 – 2 – 1 – W :	5A – 5B – 5C : 4 – 3 – 2 – 1 – W :
Demande Jury sansAppel*	☐ OUI / ☐ NON	☐ OUI / ☐ NON
	Informations facultatives	
Plan d'eau		
Coordonnées		